

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de la Femme, de la Famille et l'Enfance

-----★-----

Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte Contre la Pauvreté (CSO-PLCP)

~~~~~

**Compte rendu**  
Sur l'atelier d'orientation stratégique de la CAPSU

**Le 27 Janvier 2014**

## **CONTEXTE DE L'ATELIER**

Les Mercredi 22 et Jeudi 23 Janvier 2014 s'est déroulé, à l'Hôtel Amaryllis de Saly, un atelier d'orientation stratégique du processus de mise en place de la Caisse autonome de Protection sociale universelle (CAPSU) dont l'objectif principal est de pourvoir au financement de la protection sociale. Pour rappel, la protection sociale est considérée comme étant un ensemble de mesures tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux.

Cette rencontre fait suite à la décision des autorités d'harmoniser les interventions en matière de protection sociale pour la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de protection sociale (SNPS) en créant la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN). Cette volonté vise à étendre la protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables par le développement d'un paquet de services de protection comme spécifié dans la SNDES 2013 - 2017.

La mise en place de la CAPSU répond au besoin de satisfaire la nécessité d'une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources. Ainsi elle vise à :

- Mobiliser suffisamment de ressources pour assurer un financement des politiques de protection sociale de façon durable et soutenable ;
- Mieux coordonner et renforcer la synergie des interventions en matière de protection sociale;
- Responsabiliser les différents acteurs qui contribuent au financement de la CAPSU ;
- Explorer divers mécanismes de financement qui vont des contributions publiques, l'impôt, aux taxes affectés afin d'améliorer la redistribution de la richesse nationale ;
- Réduire les inégalités par le financement de l'accès aux services sociaux de base : santé, nutrition, éducation, ...

Au plan institutionnel, la Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle (CAPSU) dont la fonctionnalité est prévue 2014 devrait appuyer dans un premier temps la Couverture Maladie Universelle (CMU), le programme Bourse de Sécurité Familiale (BSF) et la bonification retraite (BR).

## **OBJECTIFS ET RESULTAS ATENDUS**

L'objectif de l'Atelier était de partager les orientations stratégiques de la CAPSU avec toutes les parties prenantes en vue de contribuer à la mise en place d'une caisse viable à long terme et qui s'insère parfaitement dans le dispositif de protection sociale du Sénégal.

Dans cette perspective, il s'agissait de partager les visions et les orientations stratégiques de la CAPSU et de réfléchir sur un schéma institutionnel de gouvernance, son financement et sa fonctionnalité future.

## **RESULTATS DE L'ATELIER ET RECOMMANDATIONS**

Après la cérémonie d'ouverture présidée par le directeur de cabinet du président de la République en présence du délégué général et le représentant des PTF, les trois composantes de la CAPSU à savoir le PNBSF, la CMU et la bonification retraite ont fait l'objet de présentation par les experts des secteurs concernés.

A la suite la CAPSU a fait l'objet de présentation pour expliquer aux participants les contours que devrait prendre cet important instrument de la protection sociale.

Après un moment de discussion sur les présentations, les participants ont rejoint l'un des trois groupes afin d'alimenter la réflexion sur les thématiques suivantes:

- **Thématique 1** : Identification des mécanismes de financement pour un système de protection sociale globale, intégré, et durable ;
- **Thématique 2**: Schéma de gouvernance intra et intersectoriel ;
- **Thématique 3**: Institutionnalisation des programmes appuyés par la CAPSU

Au terme des travaux, une séance de restitution est organisée en plénière.

Ainsi pour la première thématique, des mécanismes de financement de la CAPSU ont été identifiés ainsi que les contraintes. Les sources de financement proposées sont entre autres :

- Organisation des journées de solidarités ;
- Contribution des entreprises en croissance à travers la RSE ;
- Contribution financière des bénéficiaires dans le cadre de la CMU ;
- Explorer les secteurs du sport et de spectacles ;
- Taxes sur les télécommunications.

Concernant la deuxième thématique sur l'institutionnalisation des programmes appuyés par la CAPSU, la proposition principale est de mettre en place une loi d'orientation de la protection sociale. Cette option vise à assurer la continuité des interventions en matière de protection sociale.

Au niveau de la thématique trois qui concerne la gouvernance, il a été retenu de choisir la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN) comme ancrage institutionnel pour la CAPSU, tel que prévu l'article 3 fixant la création et les règles d'organisation de cette structure et en relation avec ses missions générales.

Cette idée a cependant soulevé des interrogations sur la capacité institutionnelle d'une délégation à accueillir une telle structure. Face à l'impossibilité de faire de la CAPSU une agence, la DGPSN étant assimilable à une structure de cette nature, il a été proposé la création d'une direction de la CAPSU avec une dévolution de la fonction comptable à l'ACP de la DGPSN.

Après discussion il a été convenu que la forme juridique que pourrait finalement revêtir la CAPSU est l'Etablissement public à caractère administratif (EPA) avec un Conseil d'Administration regroupant plusieurs de l'Etat et de la société civile dont le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.

En termes de recommandations, il est retenu :

- la nécessité de procéder à une étude d'opportunité approfondie quant à la décision de mettre en place la CAPSU compte tenu des implications multiples au niveau institutionnel, sur les finances publiques et sur le bien être des populations ;

- l'opportunité de faire une étude sur le budget social pour voir à combien il s'élève, son utilisation pour ensuite trouver des ressources additionnelles ;
- la nécessité de mettre en place une loi d'orientation sociale de la protection sociale.

Au terme de cette séance plénière, le délégué général à la protection sociale et à la solidarité nationale a procédé à la cérémonie de clôture en remerciant tous les participants.

Il a précisé que ces recommandations permettront la mise en œuvre de la CAPSU dans un plus bref délai. Un conseil interministériel est prévu au mois d'avril 2014 pour présenter aux autorités les résultats des travaux.

Rokhayatou TALLA BA